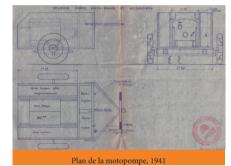
Au lendemain de la guerre, les pompiers sont au nombre de 8 et Théry Jules est nommé chef de corps en 1922. Leur équipement ne les satisfait pas. En 1924, ils demandent l'acquisition pour chaque homme d'une veste, un casque et une ceinture avec corde. Ils souhaitent également qu'une lampe électrique soit installée dans la salle de la pompe et demandent des hommes supplémentaires, leur effectif n'étant pas suffisant. 3 manœuvriers supplémentaires leur seront accordés. Jean-Baptiste Billiard est désigné pour conduire la pompe sur le lieu de l'incendie avec son cheval en cas d'incendie.



La tentative de reformer, au lendemain de la guerre, une section locale de pompiers échoue totalement en 1924, aucun des hommes sollicités n'ayant accepté de suivre les conditions du règlement d'un corps de sapeurs-pompiers. C'est avec peine qu'un nombre suffisant de manœuvriers pour la pompe à incendie, ainsi qu'un attelage pour la conduire sur le lieu du sinistre sont réunis.

L'eau potable venant d'être installée dans la commune par la Société des Eaux du Nord. la commune décide en 1932 l'acquisition de matériel moderne pouvant s'adapter

aux canalisations.

La dernière tentative de création d'un corps de pompiers

En 1941, le Capitaine Delannay, commandant les sapeurs-pompiers du service d'incendie de Tourcoing effectue une visite. Il juge le personnel insuffisant pour les risques et l'importance de la commune : 3 082 habitants. 28 usines et ateliers et 60 fermes. La commune ne dispose que de 10 bouches d'incendie, n'a qu'une pompe à bras (et pas de motopompe). 400 mètres de tuvaux, une échelle de 7 mètres (datant de 1925), 25 seaux en toile, 2 lances, 8 casques et combinaisons (pas de veste et bottes en caoutchouc ni vareuse) et 11 masques à gaz. Il propose de renforcer l'équipe par le recrutement de pompiers volontaires, de préférence de jeunes éléments avant le permis de conduire ou des notions de mécanique.

Dans la Nuit du 24 au 25 ianvier 1945. 6 des 10 pompiers composant le service d'incendie de Bondues combattront durant toute la nuit l'incendie qui ravage le château de Bondues.

Au lendemain de la guerre, la commune désire recréer le corps de pompiers communaux. La préfecture émet un avis favorable et fixe l'effectif de la subdivision à 26 hommes. Ce sera chose faite en 1947 avec la réorganisation du corps des pompiers et l'acceptation de l'effectif de 26 hommes, en demandant toutefois de le fixer provisoirement à 14, en considération de la difficulté de recruter et à celle de pourvoir au point de vue financier à son équipement. Bonte Valéry, entrepreneur en menuiserie, sera le dernier chef de corps des pompiers de Bondues. La dissolution du corps des sapeurs-pompiers de la commune sera prononcée par arrêté préfectoral le 6 mars 1950 avec effet au 1er janvier 1950.

e Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contempo aines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources: archives communales

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Les pompiers, nos sapeurs-héros!

Trois cents ans se sont écoulés depuis l'uniforme. la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 éviter la propagation. D'où l'expression « saper et 1871 est chargée dans chaque commune à la ou faire la part du feu ».

vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Dési- en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le gnant à l'origine un constructeur de pompe, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la terme « pompier » est officialisé en 1802.

ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. fois du service d'ordre et du service d'incendie. L'ordonnance royale du 23 février 1716 Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes

La création d'un nouveau statut met fin Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge Le 1er juillet 1810, un terrible incendie de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.









Bondues

Sainte Barbe, patronne des pompiers

Née au IIIe siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le «feu du ciel» tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3ème République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

Le bal du 14 juille

Le 14 juillet 1937, un sergent denommé Cournet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu s pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danse le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 iuillet.

A la lecture des documents d'archives, nous constatons que la sécurité des gens et des biens a été depuis bien longtemps la préoccupation des élus et des habitants. De tout temps, des hommes furent chargés de faire respecter l'ordre et de lutter contre les incendies fréquents à l'époque, notamment dus aux toits de chaume.

Les mesures de lutte contre l'incendie



En 1812, le maire de la commune de Bondues, considérant qu'il est de son devoir autant que de l'intérêt de ses concitovens de prévenir les incendies par tous les moyens qui sont en son pouvoir décide qu'à l'avenir toutes les couvertures des maisons, granges, hangars et magasins dans l'intérieur de la place, partie aqglomérée comprenant 104 maisons, devront être en pannes, tuiles ou ardoises. Les maisons et granges couvertes en paille dans

l'intérieur de la place étant combustibles, la moindre étincelle échappée d'une cheminée peut exciter le plus grand incendie, et exposer une partie de la commune à être dévorée par les flammes. Ces mesures ne semblent pas avoir l'effet escompté, puisqu'en 1841, un nouvel arrêté relatif à la dangerosité au milieu d'habitations agglomérées des toitures en chaume est à nouveau pris.

Les prémices

L'établissement d'un corps de sapeurs-pompiers et l'acquisition d'une pompe à incendie est votée par le conseil municipal le 8 juin 1843. Un mois plus tard, 18 habitants de la commune, dont le médecin Bréda, se proposent de faire partie de la compagnie à créer et signent la pétition suivante : « Messieurs, désirant que le service de la pompe soit convenablement rempli, nous venons vous prier de procéder immédiatement à l'organisation d'un corps de sapeurs-pompiers ». Dix ans plus tard, la commune ne dispose toujours pas de pompiers et le Préfet recommande dans un courrier adressé le 15 août 1855 à l'autorité municipale de

s'occuper des moyens à employer pour l'organisation d'un corps de sapeurs-pompiers et l'acquisition de pompes à incendie.

Une nouvelle pétition, signée cette fois, par près de 50 habitants, dont le curé, est à nouveau adressée au maire en 1856. « Aucune suite n'ayant été donnée au vote du conseil municipal de 1843, et la fréquence des incendies, notamment celui qui heureusement vient d'être comprimé [incendie d'une ferme, le 7 août 1856], mais eût pu occasionner dans la commune des malheurs incalculables, prouvant qu'une pompe à incendie et un corps de sapeurs-pompiers sont indispensables dans notre populeuse commune ».

C'est enfin en 1859, le 26 septembre que le corps des sapeurs-pompiers de Bondues voit le jour. Le maire Lecat-Butin faisant observer qu'il est de nécessité que la commune ne soit pas plus longtemps privée des moyens de combattre les incendies si fréquents. Deux spectaculaires incendies ont, en effet, frappé la commune en 1858 et 1859. Les journaux de l'époque relatant les évènements ont mis l'accent sur l'absence de pompe à incendie dans la commune.

Le corps des pompiers communaux

La première subdivision est composée de 40 hommes. Le service des pompiers a pour objet l'extinction des incendies, la préservation des propriétés, le sauvetage des personnes et des objets mobiliers menacés par l'incendie. Les pompiers sont également appelés à faire dans la commune tout service jugé nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité. La première pompe à incendie est achetée à Jules Deschin, fabricant mécanicien à Lille. Le petit terrain triangulaire qui vient d'être séparé du cimetière, vers la ferme Catteau-Delobel est choisi pour la construction du bâtiment destiné à recevoir la pompe à incendie.

En 1861, le corps des sapeurs qui compte alors 30 hommes, équipé d'une petite tenue, voit son habillement complété par l'achat d'une grande tenue. Les sapeurs-pompiers de Bondues obtiennent d'ailleurs un prix pour celle-ci



lors du défilé de juin 1862 organisé à l'occasion des fêtes de Lille.

En 1868, le conseil municipal décide d'établir dans la commune dépourvue de toute rivière et cours d'eau, un réservoir pour servir dans le cas d'incendie sur le terrain de M. Desplanques dit « fosse de cure ». Mais la fosse creusée ne remplissant pas l'effet escompté est revendue une dizaine d'années plus tard. La commune achète à la place une mare d'une superficie de 3 ares 30 centiares au lieudit la Place pour alimenter la pompe à incendie.

En 1885, le Mont de Bondues, éloigné du centre, ne possède aucun objet de matériel pour combattre les incendies avant l'arrivée de la pompe, quelques crochets et des seaux en toile sont donc placés au centre du hameau chez Lupar, charron et chez Desbuquois, maréchal.

La 1ère guerre mondiale et l'apparition des manoeuvriers

La Première Guerre mondiale n'épargne pas les pompiers. 4 hommes ne reviennent pas des combats et le matériel d'incendie est détruit. La pompe est endommagée au point de ne pouvoir être réparée. Il ne reste que 36 seaux sur 100, 2 crochets sur 4, une pioche sur 2. Les dommages de guerre sur la salle de la pompe à incendie sont estimés à 348 Fr. En 1920, le conseil municipal décide de contracter un emprunt d'une durée de 30 ans pour l'achat d'une pompe à incendie et 50 seaux, le renouvelle-



